

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Soleil Béland

<https://www.cadre21.org/membres/de4f91d57f999330f9b6453e>

Date d'obtention : 2023-10-02 16:38:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Rencontrer la personne qui fait le signalement et remplir la grille d'évaluation avec celle-ci.
2. Rencontrer la victime et les autres jeunes ayant été identifiés comme participant à la situation et remplir la grille d'évaluation avec chacun d'eux.
3. Juger si l'intention était impulsif ou malveillant.
4. Rencontre l'instigateur pour retirer le téléphone et, si l'intention était impulsif, remplir la grille d'évaluation ou, si l'intention était malveillante, l'informer de la suite.
5. Contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chacune des personnes impliquées dans l'évènement doivent être rencontré avant de se pencher sur l'auteur du geste. Cela nous aidera à statuer de l'intention derrière le geste et savoir à quel moment nous devons impliquer le service de police.

Je retiens également que s'il n'y a de répercussion à l'école et que le signalant est à l'extérieur de l'école, celui-ci doit être redirigé au service de police.

De plus, une fois la police impliqué, nous ne devons plus rencontrer d'élève dans le cadre du protocole en lien avec cette même situation. Cela relève maintenant du service de police. Nous pouvons tout de même soutenir les élèves sans être impliqué dans le processus légal.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est certain que je trouve délicat de déterminer l'intention du geste. En effet, cela implique une différence importante dans le processus et peut même entraîner des impacts sur une possible enquête par la suite. Il me semble alors que cette étape est cruciale, mais surtout très délicate.

Le reste du processus est tout de même également délicat. Bien que nous avons une grille d'évaluation pour bien poser les questions, je comprend qu'il est important de ne pas déroger de cela pour le bien du processus.

De plus, étant membre d'un ordre professionnel, je trouve délicat de devoir dénoncer une situation qui me serait transmise en situation de confidentialité. Je vais donc certainement contacter mon ordre afin de mieux comprendre les enjeux liés à cela et m'assurer de bien intervenir lorsqu'une situation se présentera à moi.